

Le crédit d'impôt recherche 2007 : principales données

Depuis 2004, le crédit d'impôt recherche (CIR) a pris une importance croissante. De 1994 à 2003, le montant annuel moyen de la créance CIR était de 465 millions d'euros, soit bien plus faible que le montant des aides directes à la R&D des entreprises. En 2004, après l'introduction d'une part du crédit d'impôt assise sur le volume des dépenses de R&D des entreprises, le montant du CIR a atteint 930 millions d'euros. Au titre de l'année 2007, suite à l'augmentation du taux de cette part en volume, mais aussi à l'exposition de plus de dépenses de R&D par les entreprises, le montant du CIR a atteint 1,7 milliards d'euros.

La réforme entrée en vigueur en 2008 amplifie encore, cette évolution et le CIR est devenue une mesure centrale de la politique française d'incitation des entreprises à engager des dépenses de R&D. Cette évolution en faveur du dispositif fiscal au sein du *policy mix* en faveur de la R&D et de l'innovation n'est pas spécifique à la France, mais s'observe dans de nombreux pays, y compris certains pays émergents.

Les dispositifs fiscaux ou de réduction des charges sociales¹ ont pour effet de réduire le coût des activités de R&D, tout en laissant aux entreprises le choix de leur stratégie et de l'allocation de leurs ressources entre différents projets. Ils sont facilement accessibles aux PME car il n'y a pas de condition d'entrée particulière et les coûts administratifs sont moindres que pour les dossiers de subventions. Les dispositifs fiscaux ont donc pour objectif d'accroître la R&D de l'ensemble des entreprises et de renforcer l'attractivité des pays où ils existent pour les activités de R&D de toutes les entreprises, locales ou étrangères. Enfin, ces dispositifs sont centrés sur les dépenses de R&D des entreprises², qui sont corrélées aux dépenses d'innovation, mais génèrent plus de retombées positives sur l'ensemble de l'économie, au-delà de l'entreprise qui les consent.

1. Un fort développement du CIR depuis 2004

Depuis la réforme de 2004 qui avait introduit une part en volume dans le calcul du CIR, le nombre d'entreprises déclarantes et le montant du CIR n'ont cessé de croître. Pour l'année 2007, 9 656 entreprises ont envoyé une déclaration CIR, soit une augmentation de 61% sur quatre ans alors qu'au cours des cinq années précédentes ce nombre avait connu une tendance à la baisse.

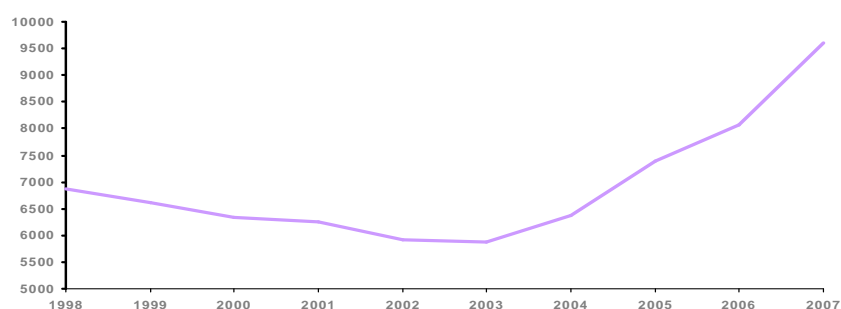
La forte augmentation du nombre de déclarants au titre de 2007 peut, comme pour les exercices précédents, être attribuée aux différents renforcements de la mesure depuis 2004 et à l'accroissement des efforts de diffusion et de conseils aux entreprises de la part de l'administration. Elle a pu aussi être amplifiée par les premiers effets de la réforme 2008, les entreprises étant incitées à entrer dans un dispositif devenu plus attractif.

Au titre de l'année 2007, les entreprises bénéficiaires ont reçu 1 682 millions d'euros de CIR, soit une augmentation de 55% par rapport à 2004. Cette augmentation correspond à la déclaration par les entreprises de 2 milliards d'euros de dépenses de R&D supplémentaires.

¹ Comme le dispositif français de la Jeune Entreprise Innovante (JEI).

² Ils font référence à la définition internationale du Manuel de Frascati (OCDE), même si le périmètre éligible exact varie selon les pays.

Graphique 1. Evolution du nombre de déclarants, 1998-2007



Source : GECIR, MESR-DGRI-C1

Le développement du CIR s'explique par la volonté de la France de stimuler le développement de la R&D des entreprises, qui est relativement faible. L'intensité en R&D privée reste en particulier sensiblement en dessous de l'objectif fixé dans le cadre de la stratégie de Lisbonne (2% du PIB). Le renforcement de notre dispositif fiscal s'accompagne logiquement de la mise en place, depuis 2005, d'un processus d'évaluation de son impact sur les dépenses de R&D et l'emploi des chercheurs par les entreprises.

2. Une mesure particulièrement favorable aux PME

Au sein du *policy mix* en faveur de la R&D des entreprises, le CIR est l'une des mesures très favorables aux PME. Au titre de l'année 2007, les PME indépendantes³ ont reçu 16 % du CIR alors qu'elles ne représentent que 14 % des dépenses de R&D déclarées (tableau 1). Le caractère redistributif du CIR le distingue des financements publics directs à la R&D relativement plus favorables aux grandes entreprises.⁴

Tableau 1. Distribution des dépenses de R&D et du CIR par taille d'entreprise, 2007

	Bénéficiaires			Montant du CIR			Dépenses de R&D déclarées		
	Nombre	Part %	Indépendantes %	K €	Part %	Indépendantes %	K €	Part %	Indépendantes %
Moins de 20	2 970	43,6	39,7	233 544	13,9	8,0	710 663	4,6	3,6
20 à 250	2 082	30,6	27,5	357 609	21,3	15,8	2 612 090	17,1	10,0
<i>Moins de 250</i>	<i>5 052</i>	<i>74,2</i>	<i>67,2</i>	<i>591 153</i>	<i>35,1</i>	<i>23,8</i>	<i>3 322 753</i>	<i>21,7</i>	<i>13,6</i>
251 à 500	201	3,0	2,1	204 450	12,2	4,0	1 268 604	8,3	3,2
501 à 5000	212	3,1	1,8	318 728	18,9	5,4	4 968 058	32,5	4,3
Sup. 5 000	23	0,3	0,1	105 524	6,3	0,4	4 553 722	29,8	1,4
TOTAL	5 488	80,6	71,2	1 219 854	72,5	33,6	14 113 137	92,3	26,1
Non renseigné	1 322	19,0	6,9	462 133	27,5	2,2	1 170 262	7,7	1,3
TOTAL	6 810*	100	78,1	1 681 988	100	35,8	15 283 399	100	27,4

* Le nombre de bénéficiaires est inférieur au nombre de déclarants car de nombreux groupes cumulent le CIR de leurs filiales.

Source : GECIR, MESR-DGRI-C1

3 Dont les effectifs sont inférieurs à 250 salariés et fiscalement indépendantes d'un groupe.

4 Subventions et avances remboursables.

Le tableau 2 présente la distribution sectorielle du nombre de bénéficiaires, du montant du CIR, ainsi que des dépenses de R&D et des subventions déclarées par les entreprises. Il utilise la nomenclature des codes d'activités de la déclaration fiscale. Le tableau distingue de ce fait l'activité "gestion des holdings" qui représente une part artificiellement élevée du nombre de bénéficiaires et du montant du CIR. Cette distorsion est due au fait que pour les groupes fiscalement intégrés, la holding reçoit la totalité du CIR des filiales qui effectuent la R&D et remplissent une déclaration. Ainsi, le CIR d'entreprises de la pharmacie ou de l'automobile peut il être comptabilisé au niveau de la ligne « holdings » et donc artificiellement minorer la part de l'activité concernée⁵. L'activité « recherche et développement » représente aussi des activités de R&D dans des domaines divers.

Si l'on redistribuait les holdings industrielles dans les différents secteurs auxquels appartiennent les maisons mères, le poids des différentes activités dans le CIR serait beaucoup plus proche de leur poids dans les dépenses de R&D. Notons que le fait que dans les groupes fiscalement intégrés, le CIR soit cumulé au niveau des maisons mères ne préjuge pas de l'organisation interne de la circulation de l'information et de l'affectation du CIR aux unités de R&D en charge des projets. L'utilisation du CIR et sa prise en compte par les budgets de R&D varie selon les entreprises, quelle que soit leur taille, comme le montrent les enquêtes auprès des entreprises⁶

Tableau 2. Distribution des dépenses de R&D et du CIR par activité, en %, 2007

	CIR	Dépenses de R&D déclarées	Subventions à la R&D déclarées	Nombre de bénéficiaires
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	67,4	68,9	57,8	47,6
Industrie électrique et électronique	10,3	19,5	35,1	7,4
Industrie automobile	5,7	13,5	1,9	1,5
Construction navale, aéro. et ferroviaire	3,1	9,4	9,6	0,6
Pharmacie, parfumerie produits entretien	2,4	7,3	1,2	2,2
Chimie, caoutchouc, plastiques	4,0	5,2	2,2	4,3
Autres industries manufacturières	7,9	10,7	5,8	14,3
Gestion des holdings industriels*	34,0	3,3	2,0	17,3
SERVICES	30,3	28,0	41,3	44,8
Conseil et assistance en informatique	9,6	6,3	6,1	18,5
Recherche et développement	6,3	11,7	12,4	5,4
Services de télécommunication	1,4	1,3	2,5	0,7
Services bancaires et assurances	2,3	0,6	0,7	2,8
Autres services	10,7	8,1	19,6	17,4
AUTRES SECTEURS	2,0	2,8	0,7	7,0
Agriculture, sylviculture, pêche	0,4	0,4	0,1	0,5
Bâtiment et travaux publics	0,2	0,3	0,4	0,7
Habillement, cuir	0,9	1,4	0,0	3,9
Industrie textile	0,5	0,7	0,1	1,9

* Les groupes dont la holding récupère le CIR des filiales et qui sont comptabilisés sur cette ligne appartiennent essentiellement à des secteurs manufacturiers.

Source : GECIR, MESR-DGRI-C1

⁵ Le phénomène concerne essentiellement des groupes des industries manufacturières ; la ligne gestion holdings est donc classée au sein de l'ensemble manufacturier.

⁶ Les résultats de ces enquêtes conduites entre 2005 et 2008 ont été présentés dans les *Rapports au Parlement* de 2006 et 2007.

3. Le CIR soutient d'abord des dépenses de personnel

Le CIR finance d'abord des dépenses de personnel de R&D, qui représentent 47 % des dépenses déclarées au CIR et 82 % de celles-ci si on leur ajoute les dépenses de fonctionnement (tableau 3). Les dépenses de fonctionnement sont calculées forfaitairement au taux de 75 % des dépenses de personnel chercheurs et techniciens pour couvrir les dépenses relatives aux consommables, aux frais d'infrastructures et de logistique ou au personnel de soutien.

La recherche sous-traitée représente 7,5% des dépenses déclarées, soit un peu plus que les amortissements. La recherche sous-traitée correspond aux travaux confiés à une entreprise agréée par le MESR ou à un établissement public d'enseignement supérieur ou de recherche.

Tableau 3. Distribution des dépenses déclarées au CIR par type, en %, 2007

Type de dépenses	%
Dépenses de personnel, chercheurs et techniciens	47,0
Dépenses de fonctionnement	35,0
Dépenses de sous-traitance	7,5
<i>dont recherche privée</i>	5,2
<i>dont recherche publique</i>	2,3
Dotations aux amortissements	6,0
Prise et maintenance de brevets	2,1
Frais de défense de brevets	0,3
Dépenses de veille technologique	0,2
Dotations aux amortissements de brevets	0,1
Normalisation	0,1
Sous-total	98,0
Frais de collections textiles	2,0

1. Forfaitairement 75% des dépenses de personnel de recherche

Source : GECIR, MESR-DGRI-C1

4. La distribution régionale du CIR correspond à celle de la R&D

Le tableau 4 donne la répartition entre les régions françaises des entreprises déclarantes, des dépenses exposées, du CIR et des subventions.

La répartition régionale du CIR correspond au poids des différentes régions dans les dépenses de R&D des entreprises. La distribution des subventions est un peu différente, ce qui pourrait s'expliquer par le fait que les grandes entreprises ne déclaraient pas nécessairement toutes leurs dépenses de R&D et tous leurs projets (du fait du plafonnement du CIR en vigueur avant la réforme 2008).

Tableau 4. Distribution régionale des dépenses de R&D, du CIR et des subventions à la R&D, 2007

Régions ayant déposé au moins une déclaration CIR	Nombre de bénéficiaires	Bénéficiaires en %	% du montant du CIR	% des dépenses de R&D déclarées	% des subventions déclarées
ILE-DE-FRANCE	2 335	34,1	62,4	60,1	46,5
RHONE-ALPES	901	13,3	8,7	10,1	15,6
MIDI-PYRENEES	315	4,8	4,8	7,1	10,5
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	394	5,8	5,4	4,7	9,4
LORRAINE	178	2,6	1,0	1,9	0,8
CENTRE	171	2,5	1,4	1,8	1,1
PAYS DE LA LOIRE	340	5,0	2,0	1,7	1,9
BRETAGNE	304	4,5	2,5	1,7	3,2
ALSACE	245	3,6	1,5	1,5	1,0
AUVERGNE	125	1,8	1,7	1,3	0,5
AQUITAINE	255	3,7	1,2	1,3	2,4
NORD-PAS-DE-CALAIS	243	3,5	1,5	1,2	1,1
HAUTE-NORMANDIE	94	1,4	0,5	1,04	0,4
PICARDIE	119	1,7	1,1	0,99	0,2
BASSE-NORMANDIE	72	1,1	0,9	0,9	2,2
LIMOUSIN	56	0,8	0,5	0,6	0,3
BOURGOGNE	136	2,0	0,5	0,6	0,2
LANGUEDOC-ROUSSILLON	226	3,3	1,0	0,6	0,0
FRANCHE-COMTE	119	1,7	0,6	0,5	0,4
CHAMPAGNE-ARDENNES	87	1,3	0,5	0,4	0,5
POITOU-CHARENTES	83	1,2	0,3	0,2	0,1
LA REUNION	5	0,07	0,02	0,01	1,8
CORSE	4	0,1	0,007	0,003	0,005
GUYANE	2	0,03	0,01	0,002	0,0
MARTINIQUE	1	0,015	0,001	0,001	0,0
Total	6 810	100	100	100	100

Source : GECIR, MESR-DGRI-C1